

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 26
Votants : 32

N° ordre
23-67

N° ordre dans la séance :

DE-04042023-07

Date de la convocation :

27/03/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Sylvain BOIS (procuration à Jean-Marc DUPONT), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE), Emilie VALTON (procuration à Madame TRABALZA), Déborah GLEYZE, Dominique SCALMANA, Mickaël MOUTOT

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION A TEMPS COMPLET

Monsieur le maire rappelle que suite à la création de la commune nouvelle de Culoz-Béon, il est nécessaire de renforcer l'effectif du personnel pour permettre d'approfondir et de proposer un service public de qualité afin de répondre aux différentes problématiques de la population des habitants de Culoz-Béon.

Pour se faire, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un service à la population regroupant les services :

- Espace petite enfance (Multi Accueil)
- Scolaire (ATSEM)
- Espace enfance (ALSH, restauration scolaire, périscolaire)
- CCAS

Dans le cadre de cette organisation, il est nécessaire de désigner un directeur de ce pôle population.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de :

- Modifier le tableau des emplois en créant ce pôle population et en nommant un directeur sur le grade d'attaché territorial à temps complet.
- Créer un grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour assurer les missions de directeur du service enfance (ALSH, restauration scolaire, périscolaire).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2011-162006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des emplois afin de nommer un directeur du pôle services à la population dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet ;

APPROUVE la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps complet ;

PRECISE que cette modification emporte modification du tableau des effectifs ;

PREVOIT d'inscrire au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

